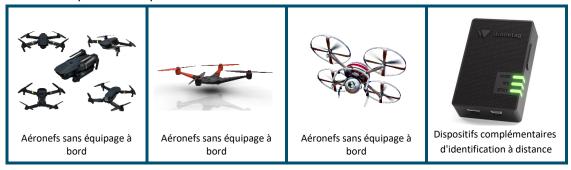


UE 2019/945 – Systèmes d'aéronefs sans équipage à bord (UAS, Drones)

1. Produits concernés

L'ILNAS effectue la surveillance du marché limitée aux UAS destinés à être exploités dans la catégorie «ouverte» et dispositifs complémentaires d'identification à distance.



La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans l'article 1er de la législation applicable.

2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

CE	• Le marquage CE est apposé de manière visible, lisible et indélébile sur le produit ou sur la plaque signalétique fixée sur le produit. Lorsque cela n'est pas possible ou n'est pas garanti eu égard à la taille du produit, il est apposé sur son emballage.		
Identification du produit	• Les fabricants d'UAS veillent que le produit porte un numéro de type et un numéro de série unique permettant son identification. Ce numéro de série unique doit également être apposé sur la déclaration UE de conformité ou sur la déclaration UE de conformité simplifiée.		
Identification du fabricant	de leaf site met let et l'adresse postale à laquelle lis peuvent etre contactes sur le produit		
Identification de l'importateur	• Les importateurs indiquent leur nom, leur raison sociale ou leur marque déposée, l'adresse de leur site internet et l'adresse postale à laquelle ils peuvent être contactés sur le produit ou, lorsque ce n'est pas possible, sur son emballage ou dans un document accompagnant le produit.		
Manuel et notice d'information	• Les fabricants d'UAS veillent que le produit est accompagné du manuel et de la notice d'information rédigés dans une langue aisément compréhensible par les consommateurs et les autres utilisateurs finals.		
Déclaration de conformité (DoC)	• Le produit doit être accompagné d'une copie de la déclaration UE de conformité ou d'une déclaration UE de conformité simplifiée. Lorsqu'une déclaration simplifiée et jointe, celle-ci contient l'adresse internet exacte par laquelle il est possible d'obtenir le texte complet de la déclaration UE de conformité.		
Classe de l'UA	• L'étiquette d'identification de la classe de l'UA doit être apposée de manière visible, lisible et indélébile sur l'UA et son emballage, et elle mesure au minimum 5 mm de hauteur. Il est interdit d'apposer sur un produit des marquages, signes ou inscriptions de nature à induire en erreur les tiers sur la signification ou le graphisme de l'étiquette d'identification de la classe, ou les deux à la fois.		
Identification du niveau de puissance	• L'indication du niveau de puissance acoustique doit être apposée de manière visible, lisible et indélébile sur l'UA, à moins que cela ne soit pas possible ou pas garanti eu égard à la taille du produit, et sur son emballage.		

Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
UE 2019/945	Règlement délégué	01.07.2019	31.12.2020

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la législation respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

4. Transposition nationale

Pas de mesure de transcription nationale considérant l'application immédiate, simultanée et uniforme du règlement (UE) n° 2019/945 à l'ensemble des Etats membre de l'Union européenne.

5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Economie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché
Désignation des organismes notifiés	ILNAS - OLAS
Exploitants d'aéronefs sans équipage	Direction de l'aviation civile

6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations	
European Commission	DG GROW: • Website: https://defence-industry-space.ec.europa.eu/eu-aeronautics-industry/unmanned-aircraft en Defence industry and space: https://defence-industry-space.ec.europa.eu/eu-aeronautics-industry/unmanned-aircraft en NANDO - Organismes notifiés: • Website: Liste des organismes notifiés en Europe	
ILNAS	Département de la Surveillance du marché : • Téléphone : (+352) 247 743 20 • Fax : (+352) 247 943 20 • E-mail : surveillance@ilnas.etat.lu • Website : http://www.portail-qualite.lu	